

**Commune de BOUVIGNIES.**  
**Procès-verbal du Conseil Municipal**  
**du mardi 21 décembre 2021**

Le mardi 21 décembre 2021 à 19 heures, le Conseil Municipal de la commune de BOUVIGNIES s'est réuni dans la salle du conseil et des mariages, sous la présidence de Monsieur le Maire, Frédéric PRADALIER.

Conformément aux articles L 2 121-10 et L 2 121-11 du CGCT (Code Général des Collectivités Territoriales), la convocation a été affichée à l'extérieur de la mairie et adressée par écrit à chaque conseiller le 15 décembre 2021.

■ **Composition :**

		Présents	Procuration à	Absents
<b>Liste « Bien vivre à BOUVIGNIES »</b>				
1	CARON Philippe	X		
2	COUTEAU Odile	X		
3	DANGREMONT Romain	X		
4	DESFONTAINE Delphine	Arrive en cours de séance (point N°1)		
5	FENAIN Bruno	X		
6	HULOUX Martine	X		
7	HOUSSIN Daniel	X		
8	LONGUEPEE Jean	X		
9	LOSCUITO Martine	X		
10	PRADALIER Frédéric	X		
11	SALMON Bernadette	X		
12	THEILLIER-CARPENTIER Sophie		M. CARON	
13	THERET Elodie	X		
14	VALIN Jean-Marie	X		
15	WAQUET Dominique	X		
<b>Liste « BOUVIGNIES Autrement »</b>				
1	CARON Elise	X		
2	FEVRIER Gilles	X		
3	LIBERT Nathalie	X		
4	VIELLEFON Guillaume	X		

■ **Points abordés :**

**1. Réhabilitation d'une longère en maison médicale – validation de la tranche optionnelle et choix des entreprises**

On procède à la projection diaporama présentant le projet.

Madame Desfontaine arrive en cours de séance.

Pour rappel, l'appel d'offres a été lancé le 15 septembre sur la plateforme des marchés publics du Centre de gestion. La date limite des offres avait été fixée au 2 novembre à 12 heures et l'ouverture des plis par la Commission d'Appel d'offres, le même jour à 18 heures.

L'analyse des offres a été faite par le cabinet d'Architecte et la décision prise par la Commission d'Appel d'offres réunie le 30 novembre 2021 à 16 h 30.

Le coût prévisionnel des travaux pour l'ensemble des lots est de 229 000.00 € H.T.

La tranche conditionnelle pour l'ensemble des lots est de 56 000.00 € H.T.

Il est demandé au conseil municipal de se prononcer sur :

- l'exécution de la tranche optionnelle des travaux qui correspond à l'aménagement du 3e cabinet médical avec sa salle d'attente et son sanitaire et d'une pièce à l'étage qui sera louée pour le cabinet médical.
- Le choix des entreprises fait par la CAO. Tant sur la tranche ferme que la tranche optionnelle.

Monsieur le Maire détaille l'ensemble des lots :

CANDIDATURE RETENUE	TRANCHE FERME	TRANCHE OPTIONNELLE
<b>LOT 1 – V.R.D/ESPACES VERTS</b> Société INOVERT d'Ennevelin	54 058.06	3 319.55
<b>LOT 2 – GROS ŒUVRE/DEMOLITION</b> Société SEMTP d'Evin Malmaison	38 648.87	10 144.66
<b>LOT 3 – CHARPENTE</b> Société CPS BOIS de Brebières		7 733.12
<b>LOT 4 – ETANCHEITE/COUVERTURE</b> Société RAMERY de Raismes	3 903.83	11 717.32
<b>LOT 5 – MENUISERIES EXTERIEURES</b> MENUISERIES MODERNES DOUAISIS de Guesnain	12 934.20	11 350.37
<b>LOT 6 – PLOMBERIE/CVC</b> Société TOMICO ENERGY du Cateau Cambrésis	22 535.26	10 628.73
<b>LOT 7 – ELECTRICITE</b> Société SESG de Dainville	19 707.17	7 932.90
<b>LOT 8 – FINITIONS</b> METROPOLE CONSTRUCTION de Roubaix	53 000.00	26 000.00
<b>LOT 9 – SERRURERIE/METALLERIE</b> Société DENEUVILLE de Saint-Nicolas-Les-Arras	2 910.23	13 372.45

Monsieur le Maire expose les critères retenus pour l'appel d'offres et précise que la commission d'appel d'offres propose de retenir la tranche optionnelle.

Il ajoute que les locaux seront équipés d'une pompe à chaleur réversible, qu'il y aura une borne de recharge pour les véhicules électriques et que le verger ne fait pas partie du cabinet médical.

M. FEVRIER : la salle à l'étage, au-dessus du troisième cabinet, pourrait-elle servir à d'autres personnes que les médecins ? Les associations par exemple.

Mme HULOUX : le local sera loué aux médecins, cela ne pourra donc pas se faire facilement.

Monsieur le Maire : il est préférable de garder la destination médicale du bâtiment.

Tranche ferme et choix des entreprises approuvées à l'unanimité.

Tranche optionnelle approuvée à l'unanimité.

La séance est levée.